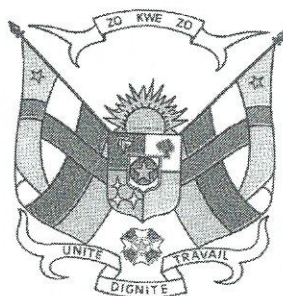


MINISTRE DES EAUX, FORETS,
CHASSE & PECHE

DIRECTION DE CABINET

POINT FOCAL FLEGT



République Centrafricaine

Unité - Dignité - Travail

Bangui, le

ARRETE N° 25 /

**PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE NATIONAL DE SUIVI DE
MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD(CNSMO) APV-FLEGT**

LE MINISTRE DES EAUX, FORETS, CHASSE ET PECHE

- VU La Constitution du 27 Décembre 2004 ;
- VU La loi n°10.005 du 11 mai 2010, modifiant et complétant certaines dispositions de la Constitution du 27 Décembre 2004 ;
- VU Le Décret n°11.156 du 11 mai 2011, portant Promulgation de la Loi Constitutionnelle n°10.005 du 11 mai 2010 ;
- VU Le Décret n°11.032 du 18 avril 2011, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU Le Décret n°11.034 du 22 avril 2011, portant nomination des membres du Gouvernement et ses modificatifs subséquents ;
- VU Le Décret n°06.237 du 20 juillet 2006, portant organisation et fonctionnement du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, chargé de l'Environnement et fixant les attributions du Ministre ;
- VU L'Arrêté n°001 du 04 janvier 2011, portant prolongation des attributions du Comité National de Coordination des activités du processus FLEGT en République Centrafricaine ;
- VU L'Arrêté n°11.017 du 05 octobre 2011, portant création et fixant les modalités de fonctionnement du Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire APV-FLEGT ;

- VU Le paraphe de l'Accord de Partenariat Volontaire APV-FLEGT entre la République Centrafricaine et l'Union Européenne en date du 21 Décembre 2010 ;
- VU Les messages portés des différentes institutions impliquées dans le processus FLEGT ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les personnalités dont les noms suivent sont désignées membres du Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire APV-FLEGT.

Il s'agit :

1. Honorable **André OUINIA**, Rapporteur de la Commission Ressources Naturelles à l'Assemblée Nationale ;
2. Monsieur **Patrick NAMBEANRE**, Chargé de Mission à la Primature ;
3. Monsieur **Théodore MBARO**, Directeur Général des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche
4. Monsieur **Hervé Martial MAÏDOU**, Chef de l'Agence Autonome d'Appui à la Gestion Durable des Ressources Forestières;
5. Monsieur **André Serville NAKOUZOU MO**, Inspecteur des Douanes au Ministère des Finances et du Budget ;
6. Monsieur **Marcellin NGONGANG**, Inspecteur des Impôts, Chef Service de la Conservation Foncière, au Ministère des Finances et du Budget ;
7. Monsieur **Jean Michel Herman DJIMAPO**, au Ministère du Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale ;
8. Madame **Blandine GAHORO DEALI**, Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie ;
9. Monsieur **Gervais NDOLOMBAYE**, au Ministère du Commerce et de l'Industrie ;
10. Monsieur **Jean de Dieu YONGONDOUNGA**, Inspecteur Régional du Travail de Bangui Centre, au Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Insertion Professionnelle ;
11. Monsieur **Joseph GNOMBA**, Représentant du Syndicat des Exploitants Forestiers ;
12. Monsieur **Laurent CERBONNEY**, Représentant du Syndicat des Exploitants Forestiers

13. Monsieur **Paul DOKO**, Représentante de la Plateforme de la société civile ;
14. Monsieur **Saturnin MANDIMOU**, Chargé de Programme Forêt WWF ;
15. Monsieur **Robert BANDASSE**, Président du Groupement des Transporteurs Centrafricains ;
16. Monsieur **Yvon KAMACH**, représentant du Syndicat des Travailleurs des entreprises d'exploitation forestière ;
17. Monsieur **Ignace VOUNGBO**, représentant du Syndicat des Travailleurs des entreprises d'exploitation forestière ;
18. Un représentant de la Délégation de l'Union Européenne ;

Article 2 : le présent Arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Bangui, le 24 OCT 2011



Emmanuel BIZOT